

Communiqué de presse

Projet éolien des Vastres : une obstruction persistante malgré les compromis

Les Vastres, le 11 mars 2025 – Déboutés une seconde fois par la Cour Administrative d'appel, les opposants au projet éolien des Vastres ont décidé de porter l'affaire devant le Conseil d'État, ultime instance de recours. BayWa r.e. et la commune des Vastres regrettent cette attitude de blocage et l'absence de toute acceptation de compromis.

BayWa r.e. a pris des mesures significatives pour adapter le projet éolien des Vastres aux attentes du territoire. Ainsi, l'entreprise a renoncé fin 2023 à l'extension envisagée en 2020 après la levée d'une servitude militaire, bien que les études menées entre 2021 et 2023 aient confirmé le potentiel éolien du site.

De plus, sur les cinq éoliennes autorisées en août 2023, seules trois seront effectivement construites dans les bois communaux à l'est des Vastres. Les deux éoliennes prévues dans les bois de la Pleyne, au sud-ouest de la commune, ne verront pas le jour, en accord avec la volonté de la municipalité et des habitants.

BayWa r.e. et la municipalité des Vastres appellent à la responsabilité et au dialogue afin de permettre la réalisation de ce projet essentiel pour la transition énergétique et l'avenir du territoire.

"Nous regrettons l'attitude de blocage des opposants, malgré les compromis importants proposés et actés par la commune des Vastres et BayWa r.e. Co-construit avec la commune, le projet final a pourtant fait l'objet d'une large concertation : des actions concrètes et des soutiens locaux en ont émergé." relève Kilian Alvarez, chef de projets.

"La municipalité des Vastres a soutenu le projet éolien tout en adaptant son implantation en réponse aux attentes locales. Malheureusement, les opposants persistent à bloquer son développement, au risque de priver notre territoire de bénéfices fiscaux indispensables à nos finances locales. Les éoliennes pourraient contribuer au maintien des finances et du dynamisme de notre territoire, durement touché par les inondations du 17 octobre 2024 : sur la seule commune des Vastres : les dégâts sont estimés à plus d'un million d'euros. Si les éoliennes tournaient déjà nous serions en moins grande difficulté pour réparer ces dégâts" complète Jean Luc Chambon, maire des Vastres

Un parc de trois éoliennes

Si les pourvois en cassation ne sont pas jugés admissibles, alors la fin du contentieux sera définitive, permettant la construction du parc de trois éoliennes, situé sur des terrains communaux. Les trois éoliennes produiront chaque année 20 à 25 GWh, soit l'équivalent de la consommation électrique de 5000 foyers, chauffage inclus.

A propos de BayWa r.e. France

Développeur de projets renouvelables et producteur indépendant d'énergie (IPP), BayWa r.e. est également un prestataire de services et un distributeur de premier plan au niveau mondial. BayWa r.e. a installé plus de 6 GW d'énergie et gère plus de 10,5 GW d'actifs dans le monde.

Actif en France depuis 2005, BayWa r.e. a déjà installé 410 MW éoliens et solaires et assure la gestion de 1,3 GW d'actifs renouvelables. Actif sur le secteur de l'éolien en mer, l'entreprise est co-actionnaire du projet Pennavel, lauréat de l'appel d'offres 5 au sud de la Bretagne.

Leader européen sur le marché du solaire flottant, expert en agrivoltaïsme et acteur majeur de l'éolien en mer, BayWa r.e. accélère la transition énergétique avec et pour les territoires.

www.baywa-re.fr

Contact Presse : Tristan Saramon / tristan@decarb.one / 06 66 66 29 41